

PIM

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 483 978.51 € contre 603 807.73 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de -19.85 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 527 336.96 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 145 187.64 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -43 358.45 € contre 79 015.11 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de -154.87 %.

Le résultat financier, d'un montant de -78 673.91 €, contre -72 177.77 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -122 032.36 €, contre 6 837.34 € au 31 décembre 2013.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -6 124.50 €, contre 1 285.66 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 5 081.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -133 237.86 €.

Ce résultat se trouve en régression par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 6 436.00 €, soit 1.07 % du chiffre d'affaires.

Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2014	1 176.19 €	61 587.71 €	0.00 €	4 180.00 €
31/12/2013	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Informations sur les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons, pour chacun des mandataires sociaux, la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé, par la société elle-même ou

par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.223-16 dudit Code de commerce, ainsi que la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par ces mandataires :

- Monsieur Karl Bertil AKESSON, président du conseil d'administration et directeur général,
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : gérant de SARL SOCOMMIN, gérant de SARL MATERIEL NAVAL ET INDUSTRIEL
- Monsieur Roland RABENANDRASANA, administrateur,
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : néant
- Monsieur Gervais RAVELOJAONA, administrateur,
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : administrateur de SA SCIAMA

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de -133 237.86 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- amortissement de la perte de l'exercice, augmentée du report à nouveau, s'élevant à -866 666.93 €
à due concurrence, sur le compte "Autres Réserves", s'élevant à 739 403.13 €
et de reporter purement et simplement le solde, soit.....-127 263.80 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Changement d'administrateur

Nous vous proposons de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Gervais RAVELOJAONA.

Et de nommer, pour le remplacer, Mademoiselle Elsa Constantia AKESSON née le 07 novembre 1996 à ANKADIFOTSY TANANARIVE (MADAGASCAR), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration

PIM

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014, s'élevant à -133 237.86 €, de la manière suivante :

- amortissement de la perte de l'exercice, augmentée du report à nouveau,
s'élevant à -866 666.93 €
à due concurrence, sur le compte "Autres Réserves", s'élevant à 739 403.13 €
et de reporter purement et simplement le solde, soit.....-127 263.80 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre la société et Madame Danie AKESSON, actionnaire, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Intérêts de compte courant : 21 857.36 Euros

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Gervais RAVELOJAONA à compter de ce jour.

Et décide de nommer, pour le remplacer, à compter du même jour, Mademoiselle Elsa Constantia AKESSON née le 07 novembre 1996 à ANKADIFOTSY TANANARIVE (MADAGASCAR), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'au 31 décembre 2015.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.